

Page : 1/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES
- · UFI: 3310-R0C7-P00N-R5J9
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation
- SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- · Emploi de la substance / de la préparation: Nettoyant pour bois
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

EASY LAB

21, rue André Chénier

69120 Vaulx en Velin (Grand Lyon)

Tél: 04.72.35.16.27 - Fax: 04.78.54.53.71

E-Mail: easylab@easylabfinish.com Internet: WWW.EASYLABFINISH.COM

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles: +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.





Page : 2/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 1)

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :







GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement : Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Xylène

· Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

(suite page 3)



Page : 3/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 2)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Composants selon le règlement sur les détergents CE 648/2004 :

agents de surface non ioniques

<5%

- 2.3 Autres dangers :
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 1330-20-7

Xylène

50-100%

Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit.

2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic

Chronic 3, H412

substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

(suite page 4)

- FR —



Page: 4/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition: 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

♠ Flam. Liq. 2, H225; ♠ Eye Irrit. 2, H319

Limite de concentration spécifique:

Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50%

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 3)

25-<50%

5-<10%

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6

Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000

Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0

Numéro index: 606-002-00-3

RTECS: EL 6475000

♠ Flam. Liq. 2, H225; ♠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066

Éthanol

substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions Reg.nr.: 01-2119457290-43-XXXX communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

· SVHC Aucun

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)



Page : 5/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- · Pour les non-secouristes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Pour les secouristes Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:





Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 6)



Page : 6/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 5)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1330-20-7 Xylène (50-100%)

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

CAS: 64-17-5 Éthanol (25-<50%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 78-93-3 Butanone (5-<10%)

VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée

DNEL

CAS: 1330-20-7 Xylène

Inhalatoire DNEL Worker acute/short-term local effects 289 mg/m³

CAS: 64-17-5 Éthanol

Dermique DNEL Worker long-term systemic 343 mg/kg bw/d
Inhalatoire DNEL Worker long-term systemic 950 mg/m³

DNEL Worker acute/short-term local effects 19 mg/m³

CAS: 78-93-3 Butanone

Oral DNEL Public long-term systemic 31 mg/kg bw/d

Dermique DNEL Worker long-term systemic 1.161 mg/kg bw/d

Inhalataira DNEL Public long term systemic 106 mg/m³

Inhalatoire DNEL Public long-term systemic 106 mg/m³

DNEL Worker long-term local effects 600 mg/m³

· PNEC

CAS: 1330-20-7 Xylène

PNEC STP 6,58 mg/L
PNEC aqua (fresh water) 0,327 mg/L
PNEC aqua (intermittent releases) 0,327 mg/L
PNEC aqua (marine water) 0,327 mg/L
PNEC sediment (fresh water) 12,46 mg/kg
PNEC sediment (marine water) 12,46 mg/kg
PNEC soil 2,31 mg/kg

(suite page 7)



Page: 7/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 6)

CAS: 64-17-5 Éthanol

PNEC STP	0,72 mg/L
PNEC aqua (fresh water)	0,96 mg/L
PNEC aqua (marine water)	0,79 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	3,6 mg/kg
PNEC sediment (marine water)	2,9 mg/kg
PNEC soil	0,63 mg/kg

CAS: 78-93-3 Butanone

PNEC STP 709 mg/L
PNEC aqua (fresh water) 55,8 mg/L
PNEC aqua (intermittent releases) 55,8 mg/L
PNEC aqua (marine water) 55,8 mg/L
PNEC sediment (marine water) 284,7 mg/kg
PNEC soil 22,5 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

- · Matériau des gants : Butylcaoutchouc
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 8)



Page: 8/15

Fiche de données de sécurité

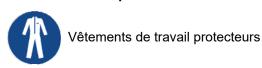
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 7)

· Protection du corps:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueForme:Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 78 °C (CAS: 64-17-5 Éthanol)
Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
Supérieure:
Supérieure:
Point éclair :
Température d'auto inflammation:
3,5 Vol % (CAS: 64-17-5 Éthanol)
15 Vol % (CAS: 64-17-5 Éthanol)
4 °C (CAS: 78-93-3 Butanone)
425 °C (CAS: 64-17-5 Éthanol)

· Température de décomposition: Non déterminé.

• **pH** Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· **l'eau:** Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur à 20 °C:
 59 hPa (CAS: 64-17-5 Éthanol)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,839 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation**: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 9)



Page : 9/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 8)

· Teneur en solvants:

· COV (CH): 93,38 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 1330-20-7 Xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)
Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)

(suite page 10)



Page: 10/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 9)

CAS: 64-17-5 Éthanol

Oral LD50 7.060 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50/4 h 20.000 mg/l (rat)

CAS: 78-93-3 Butanone

Oral LD50 3.300 mg/kg (rat)
Dermique LD50 5.000 mg/kg (lapin)

- · Effet primaire d'irritation :
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- · Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 1330-20-7 Xylène

LC50 96h 7.711-9.591 mg/l (fish)

CAS: 64-17-5 Éthanol

EC50 72h 275 mg/l (Algues)

EC50 48h 12.340 mg/l (daphnia)

EC50 96h 13.000 mg/l (fish)

CAS: 78-93-3 Butanone

LC50 96h >400 mg/l (fish)

EC50 48h 4.025-6.440 mg/l (Crustaceans)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)



Page : 11/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 10)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP6 Toxicité aiguë

HP14 Écotoxique

- Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **DOT** Paint related material

·**ADR** UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX

PEINTURES, Dispositions spéciales 640D

· IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

(suite page 12)



Page : 12/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 11)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Code danger: 33 · No EMS: F-E,S-E

· Stowage Category B

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT

· **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

(suite page 13)



Page: 13/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 12)

· Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml

Code: E2

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX

PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 78-93-3 Butanone: 3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 78-93-3 Butanone: 3

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 14)



Page: 14/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition: 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/197 du 19 octobre 2023 portant 21ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2023/707.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H225	Liquide et	vaneurs très	inflammables.
11220	Liduido ot	vapours iros	ii iiiaii ii iiabics.

- Liquide et vapeurs inflammables. H226
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H304
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Toxicité aiguë - inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long

terme (chronique) pour le milieu aquatique

Danger par aspiration

· Date de la version précédente: 06.11.2024

Règles d'extrapolation

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Jugement d'experts

(suite page 15)



Page: 15/15

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024 Numéro de version 1 Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0800 DECIREUR GEL POUR VIEUX MEUBLES

(suite de la page 14)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

FR -